

## Questions au Feuilleton

Date	Départ	Heure	Arrivée	Heure	Passagers
12 décembre	Ottawa	0900	Hamilton	1000	Le très hon. P. E. Trudeau M <sup>me</sup> P. E. Trudeau M. B. Murdock M. C. Kenny M. R. Coleman M. P. McGuire Hon. J. Munro M. G. MacFarlane
	Hamilton	1015	Toronto	1040	M <sup>me</sup> P. E. Trudeau
	Toronto	2100	Ottawa	2150	Le très hon. P. E. Trudeau M <sup>me</sup> P. E. Trudeau M. B. Murdock M. C. Kenny M. R. Coleman M. P. McGuire

L'ACCORD CANADO-AMÉRICAIN SUR LA QUALITÉ DE L'EAU  
DES GRANDS LACS

## Question n° 3950—M. Jelinek:

1. Quel a été, pour le gouvernement, le coût total de l'administration de l'accord canado-américain sur la qualité de l'eau des Grands Lacs par la Commission mixte internationale?
2. Quel en a été le coût total en a) 1972, b) 1973, c) 1974, d) 1975?
3. Une date est-elle prévue pour l'achèvement des travaux et, dans l'affirmative, quelle est-elle?
4. Le coût total de ce chantier est-il prévu et, dans l'affirmative, quel est-il?
5. Les États-Unis ont-ils fait leur part du nettoyage des Grands Lacs?
6. Quel montant total les États-Unis ont-ils consacré au nettoyage des Grands Lacs et quel montant total a été dépensé en a) 1972, b) 1973, c) 1974, d) 1975?

Mlle Monique Bégin (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures): 1. Le coût total pour le gouvernement du Canada de l'administration de l'accord canado-américain sur la qualité de l'eau des Grands Lacs est estimé à \$280,138,000 à la fin de 1975/76, y compris les dépenses gouvernementales effectuées par l'entremise de la Commission mixte internationale, estimée à \$2,612,419 pour cette période.

2. a) 1971/72: \$31,331,000; b) 1972/73: \$38,928,000; c) 1973/74: \$84,289,000; d) 1974/75: \$66,835,000; e) 1975/76: \$58,755,000.

3. L'accord canado-américain sur la qualité de l'eau des Grands Lacs a été signé le 15 avril 1972. L'accord précise qu'il restera en vigueur pour une période de cinq ans, et ainsi par la suite, à moins que l'une des parties ne le dénonce en donnant un préavis de douze mois par écrit à l'autre partie. L'accord précise en outre que les programmes visant à la réalisation des objectifs de qualité de l'eau devront être complètement exécutés ou en voie d'exécution au 31 décembre 1975. Toutefois, cette date ne constitue pas une échéance pour l'achèvement des travaux, mais pour le commencement de certaines activités. Le nettoyage des Grands Lacs est par nature un processus de longue durée. Dans son troisième rapport annuel sur la qualité de l'eau

des Grand Lacs, la Commission mixte internationale prévoit une période d'une décennie ou davantage avant que les objectifs de l'accord soient atteints.

4. Non. La nature du défi et les difficultés rencontrées à déterminer une échéance rendent impossible un estimé des coûts totaux du projet pour les gouvernements. Les coûts à venir seront déterminés par la réponse des parties aux recommandations futures de la Commission mixte internationale concernant les activités requises pour atteindre les objectifs de l'accord.

5. Le gouvernement estime que les États-Unis s'efforcent sincèrement d'honorer leurs obligations. En dépit des retards mis initialement à mettre en œuvre les programmes américains, les autorités américaines ont maintenant pris les mesures nécessaires pour accélérer les activités requises pour atteindre les objectifs de l'accord.

6. Selon les renseignements fournis par les autorités américaines, les dépenses totales jusqu'en 1975 se montent à \$2,353,000,000. Ce total ne représente que les coûts encourus par le Gouvernement des États-Unis lui-même. Annuellement: a) \$225,000,000; b) \$419,000,000; c) \$509,000,000; d) \$900,000,000.

LES AUGMENTATIONS ANNUELLES PROGRESSIVES DE L'ACTIF  
DES BANQUES À CHARTE

## Question n° 4116—M. Lambert (Bellechasse):

1. Au sujet de la question n° 3888, quelle a été l'augmentation annuelle progressive de l'actif de chacune des banques à charte, de 1967 à 1974 inclusivement?

2. Quel a été le principal facteur d'augmentation de l'actif a) pour chacune d'entre elles, b) pour chacune de ces années?

M. Jacques-L. Trudel (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): 1. Le tableau suivant illustre l'augmentation annuelle globale de l'actif de chacune des banques à charte, de 1967 à 1975.

2. Le tableau illustre aussi, pour chaque année, l'augmentation (ou la diminution) des catégories principales de l'actif de chacune des banques ainsi que la proportion de l'augmentation de l'actif global attribuable à chaque catégorie.